

La nationalité en prime

Depuis le 1^{er} janvier 1996, le marché de l'assurance responsabilité civile (RC) pour véhicules à moteur est entièrement libéralisé. Les tarifs obligatoires et approuvés par l'autorité ont été supprimés pour rendre la législation suisse eurocompatible. Le principe du tarif unique reposait sur l'idée d'une certaine solidarité entre les assurés. Sous réserve du système du bonus-malus qui permet de tenir compte de l'expérience de l'assuré, tous les conducteurs étaient logés à la même enseigne. Avec la libéralisation du marché, le calcul des primes a eu tendance à s'individualiser. Les assurances ont introduit une multitude de facteurs pour calculer la prime correspondant le mieux au risque assuré. Plus question que de prudentes conductrices paient pour les jeunes Fangio!

Parmi ces critères, la nationalité figure désormais en bonne place. Impossible de calculer sa prime sur l'un des sites Internet des assurances sans mentionner son origine. Au bout du compte, la différence se chiffre en espèces sonnantes et trébuchantes (cf. encadré 1 en page 2). Les compagnies ont fait leurs calculs: les

conducteurs de certaines nationalités rouleraient beaucoup moins prudemment que les Suisses. L'augmentation du risque serait facilement compréhensible si elle était liée à certains facteurs objectifs, comme les trajets fréquents dans le pays d'origine, mais cette explication, plausible pour le risque de vol, ne tient pas pour la RC.

La couleur du passeport déterminerait donc l'habileté au volant. On pressent que les calculs des assurances reposent sur des bases statistiques fragiles. Il suffit

Entre le marché libre individualisant à l'extrême le calcul des primes et la solidarité absolue que représenterait une prime identique pour tous, il appartient à l'autorité politique de placer la balance au bon niveau.

de penser à la situation des doubles nationaux, dont on ne sait pas dans quelle catégorie les compter, ou encore aux personnes qui n'ont pas annoncé leur changement de nationalité à leur assureur (qui pense à le faire?). La pratique aboutit à des résultats absurdes: comment justifier que le «secondo» italien paie une prime plus élevée que son voisin helvétique? Les augmentations imposées à certaines nationalités paraissent complètement disproportionnées: près de 50%, indépendamment de toute considération liée au risque individuel.

continue en page 2

Dans ce numéro

L'aménagement du territoire risque gros à Galmiz.
Page 4

Jura bernois (4), le voyage continue vers Tavannes.
Page 5

Les Vaudois dérapent sur le frein à l'endettement.
Page 6

Les monopoles des sociétés électriques pèsent sur le prix du courant.
Page 6 et 7

La recherche souffre également de la censure politique.
Page 7

Reportage à Poussepain pour l'exposition Hirschhorn.
Page 8

Budget

Le contrôle démocratique de l'action politique échappe au Parlement. En effet, son emprise sur la nature des dépenses et des prestations qui en découlent est dérisoire.

Lire Edito et page 3

La nationalité en prime

La prime selon le passeport paraît pourtant promise à un bel avenir. Une compagnie ne peut plus faire cavalier seul en négligeant ce facteur, sous peine de voir tous les mauvais risques accourir. En outre, même si elles sont gênées aux entournures par la polémique, les assurances ont eu tôt fait d'expliquer qu'une suppression de cette discrimination entraînerait une augmentation substantielle des primes pour les conducteurs suisses ! Dans le libre marché de l'assurance RC, le critère de la nationalité s'est en quelque sorte imposé. Il ne sert pas à grand-chose de crier au loup dans ce contexte. Les assureurs n'ont pas d'état

d'âme : en calculant une prime en fonction d'un risque statistique sur un marché libre, ils ne font que leur métier.

Entre le marché libre individualisant à l'extrême le calcul des primes et la solidarité absolue que représenterait une prime identique pour tous, il appartient à l'autorité politique de placer la balance au bon niveau. La loi impose à tout conducteur de contracter une assurance RC. L'assuré se voit ainsi placé d'emblée dans une situation de faiblesse. Il importe donc que les assureurs respectent certains principes sous peine d'élever l'arbitraire au rang de règle générale. La Constitution oblige d'ailleurs

le législateur à appliquer autant que possible les droits fondamentaux aussi dans les relations entre particuliers (cf. encadré 2). Cette considération pourrait conduire à la mise hors-la-loi du critère de la nationalité et à un ancrage législatif d'un calcul des primes fondé sur des objectifs de sécurité routière : s'il est largement pratiqué, le système du bonus-malus n'est pas imposé par le législateur. Dans une récente réponse à une motion du Vaudois Josef Zisyadis, conseiller national popiste, le Conseil fédéral propose toutefois de laisser la main invisible du marché distribuer des baffes aux conducteurs étrangers. *ad*



Aude Weber

Encadré 1

Moins cher pour Schumacher

Différences de primes chez Zurich Assurances entre nationalités, pour la seule assurance RC, tous autres critères égaux par ailleurs (par rapport à la prime de base d'un Suisse) :

Allemagne:	0 %
France, Norvège:	+ 7.2 %
Italie:	+ 12.6 %
République démocratique du Congo:	+ 33.5%
Yougoslavie:	+ 47.5 %

www.zurich.ch/carmarket/online/fz_suche.asp?lang=f

Encadré 2

L'effet horizontal des droits fondamentaux

Selon l'article 35 al. 3 de la Constitution fédérale, «les autorités veillent à ce que les droits fondamentaux, dans la mesure où ils s'y prêtent, soient aussi réalisés dans les relations qui lient les particuliers entre eux». Cet effet, dit horizontal, des droits fondamentaux prend tout son sens lorsqu'une personne privée, de par sa position particulière, peut exercer sur une autre un pouvoir comparable à celui de l'Etat. Dès lors que tout conducteur doit s'assurer en responsabilité civile, les assurances ne peuvent pratiquer des discriminations injustifiées. Reste précisément à déterminer si le critère de la nationalité a un lien direct avec l'aptitude à conduire.

Pour rendre possible les choix politiques et le contrôle démocratique

Au niveau fédéral comme dans les cantons, une structure et une procédure budgétaires opaques et lourdes empêchent les choix politiques et le contrôle des résultats de l'action publique. Des réformes radicales, entreprises avec succès dans d'autres pays, sont indispensables pour surmonter la mentalité de comptable qui paralyse le débat financier dans notre pays.

La démocratie moderne s'est construite d'abord par limitation du bon vouloir du monarque en matière fiscale, puis sur le contrôle des dépenses par les représentants du peuple. Mais le budget, qui établit les recettes et autorise les dépenses d'une collectivité, n'est plus adapté à la conduite d'un Etat moderne. Il ne dit rien des activités de l'Etat et se révèle impuissant à orienter l'action publique. C'est un paquebot dont le gouvernement et le Parlement ne peuvent modifier la trajectoire que marginalement. Les dépenses énumérées par le budget ne disent rien sur les effets attendus : la somme budgétée devient elle-même

l'objectif. Dès lors, les choix budgétaires du gouvernement comme du Parlement, à la hausse comme à la baisse, se pratiquent à l'aveugle, personne n'étant en mesure d'en préciser l'impact. Cette manière de faire engendre un face-à-face stérile entre partisans de la rigueur budgétaire et tenants d'une intervention accrue de l'Etat. Cette controverse entre comptables se substitue au débat politique et rend impossible le contrôle démocratique de l'action publique. Par exemple, la politique du logement social se réduit à une dispute sur le montant de la dépense à consentir, sans égard à l'objectif poursuivi et aux effets engendrés par cette dépense. *jd*

Lors du récent débat budgétaire, le Conseil national a décidé de réduire de 25 millions de francs le dernier poste en discussion - infrastructures et biens d'investissement -, pour la seule raison que le montant des dépenses dépassait la limite imposée par le frein à l'endettement. Cette décision a été prise sans que les députés sachent quels secteurs de l'administration allaient être touchés et avec quels effets. On peut aussi imaginer que cette ligne budgétaire aurait pu être réduite de manière plus importante encore. Mais personne n'avait les moyens d'en juger.

Plusieurs pays - notamment les Pays-Bas, le Danemark, la Finlande - ont réagi il y a plusieurs années déjà en adoptant un budget basé sur les prestations.

En France, la réforme fut initiée par le gouvernement Rocard et poursuivie par tous les exécutifs successifs, de gauche comme de droite. Elle a abouti en 2001 à l'adoption d'une loi organique visant d'une part à améliorer l'efficacité des dépenses et d'autre part à renforcer le rôle du Parlement en matière budgétaire. Le budget est structuré en missions, programmes et actions. La mission regroupe un ensemble de programmes qui visent à la réalisation d'une politique spécifique (formation professionnelle, réinsertion sociale,...) et qui peu-

vent concerner plusieurs ministères. Le programme inclut les actions relevant d'un même ministère, auxquelles sont affectés des objectifs précis, traduits par des indicateurs de performance et qui feront l'objet d'une évaluation intégrée dans les comptes.

Cette manière de présenter le budget permet d'établir un ordre de priorité entre les différentes politiques et de les adapter en fonction des résultats obtenus. Elle assure la transparence des activités de l'Etat et rend possible un débat politique sensé. *jd*

Pour la France, on peut consulter le site www.minefi.gouv.fr/lolf Le projet genevois est présenté à l'adresse www.geneve.ch/ge-pilote

L'impuissance budgétaire du Parlement

La décision du Conseil des Etats de réduire d'un million la subvention attribuée à Pro Helvetia pour 2005 a provoqué de vives réactions. Elle a réouvert l'éternel débat sur les rapports difficiles entre l'Etat et la production culturelle. Mais plus fondamentalement, cette décision illustre l'impuissance du Parlement à façonner le budget de la Confédération en fonction de choix politiques.

Devant le Conseil national, le conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz a rappelé la faible marge de manœuvre dont disposent les députés : 70% des dépenses inscrites au budget représentent des transferts imposés par la Constitution et les lois ; et le solde de 15 milliards a déjà subi une cure d'amaigrissement de 5 milliards imposée par deux programmes d'allègement successifs. C'est dire que le Parlement n'a plus guère de possibilités de réduire encore les dépenses. La Commission des finances du National n'a d'ailleurs trouvé que 60 millions d'économies supplémentaires, sur un total de dépenses de plus de 52 milliards !

Les députés en sont donc réduits à quelques gesticulations symboliques qui traduisent leur mauvaise humeur ou leur pseudo-souci de rigueur. La punition infligée à Pro Helvetia en est un exemple, ou la proposition d'un député UDC de diminuer de 5% les dépenses de personnel, comme si l'on pouvait décider en décembre de supprimer 1 400 à 3 000 places de travail dès le mois suivant.

Tout au long de l'année, le Parlement adopte des lois ou les révisé sans trop se soucier des coûts ainsi engendrés. Puis, en décembre, il fait soudain vœu d'austérité, cherchant à tailler ici ou là, à l'aveugle, puisque, si le budget détaille à l'infini la nature des dépenses, il ne dit rien des prestations qui en dépendent, ni si ces prestations contribuent à la réalisation des objectifs poursuivis. Or c'est cette dernière perspective qui importe si l'on veut restituer au budget sa dimension politique (voir ci-contre). Tant que la Suisse n'aura pas fait ce pas, déjà franchi par d'autres pays, son budget exprimera le degré zéro de la politique. *jd*

L'opportunisme comme principe directeur

Pour appâter une entreprise dont on ignore tout, le canton de Fribourg est prêt à piétiner la Constitution avec le feu vert de la Confédération.

Dans nos mémoires, le village de Galmiz (FR) est associé à la ligne électrique à très haute tension rejoignant Verbois. Bientôt, peut-être, cette agglomération sera célèbre pour abriter la plus importante usine pharmaceutique de génie génétique de la planète. Mais attention, toute l'affaire est encore confidentielle. On ne connaît pas le nom de l'entreprise, on ne sait pas officiellement ce qu'elle fabriquera et combien d'emplois elle va créer. Les journalistes qui cherchent à s'informer sont mis en garde: si vous publiez le nom de l'entreprise, vous serez tenus pour responsable de l'échec éventuel de son implantation en Suisse.

Le gouvernement fribourgeois a habilement mené son affaire. Le terrain prévu - 55 hectares en zone agricole - est propriété du canton,

ce qui simplifie les choses. Quant à la Confédération, elle a fait savoir qu'elle ne s'opposera pas au déclassement. Pour Pierre-Alain Rumley, directeur de l'Office fédéral du développement territorial, qui visiblement s'exprime à contrecœur, le projet ne contrevient pas au droit fédéral, quand bien même il n'est pas optimal du point de vue de l'aménagement du territoire. Et les organisations de protection du paysage ont renoncé à faire usage de leur droit de recours, de peur de donner des arguments supplémentaires aux milieux qui cherchent à supprimer ce droit.

Contre le droit

Si le déclassement est décidé, c'en est fait du droit de l'aménagement. A quoi bon imposer aux cantons un plan directeur, la délimitation de zones d'activité? à

quoi bon exiger «une utilisation judicieuse et mesurée du sol et une occupation rationnelle du territoire» (art. 75 de la Constitution fédérale) et proclamer le respect des paysages (art. 78) si la première offre alléchante fait oublier ces principes? La preuve que l'idée même d'aménagement du territoire est abandonnée? Le Conseil d'Etat fribourgeois a promis que le terrain en question reviendrait une zone agricole si l'entreprise intéressée renonçait à s'y installer. A une planification fondée sur des principes constitutionnels se substituent des décisions ponctuelles, au gré d'opportunités étrangères à ces principes.

Le projet d'implantation industrielle s'inscrit dans la région des Trois lacs, la plus importante zone agricole du pays, au pied du Mont Vully et à proximité du lac

de Morat. Une zone qui n'est ni équipée ni reliée au réseau des transports publics, alors qu'en Suisse 1700 hectares de terrains industriels sont actuellement disponibles.

En son temps, le coureur automobile Michael Schumacher avait obtenu le feu vert de la commune de Wolfhalden et du canton d'Appenzell Rhodes Extérieures pour construire en zone agricole. L'opposition des organisations de protection du paysage et un signal clairement négatif de la Confédération l'avaient fait renoncer à son projet. Aujourd'hui, comme l'aménagement du territoire semble obéir aux règles de la vente aux enchères, il pourrait logiquement faire prévaloir son point de vue, puisqu'il apporterait des ressources fiscales bienvenues à une commune rurale dans le besoin. *jd*

Les doreurs genevois

Victimes du travail

Les grands travaux se paient aussi en sacrifices humains. Coups de grisou, chutes d'échafaudages, catastrophes chimiques, il est long le recensement des victimes. Notre confort est souvent à ce prix. Les grands barrages hydrauliques se sont construits au prix d'accidents mortels. *Les Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier*, dont il faut souligner la qualité scientifique et le haut niveau obtenu avec de faibles moyens, si ce n'est la compétence et l'engagement de ses rédacteurs, ont consacré leur numéro 20 à ce sujet.

Aux accidents s'ajoutent, insidieux et non spectaculaires, les empoisonnements à l'amiante, le plomb, les ravages de la silicose, etc. Liliane Mottu-Weber a étudié la maladie des doreurs travaillant à Genève (1750-1820). Au XVIII^e siècle, Genève était un grand centre d'horlogerie, et

aussi de bijouterie et d'orfèvrerie. Pour dorer les objets précieux, les artisans utilisaient une technique faisant intervenir le mercure, incorporé, "amalgamé" à l'or, dans une proportion de huit fois le poids de l'or. Cette pâte était appliquée sur les pièces à dorer, qui étaient ensuite chauffées, provoquant l'évaporation du mercure, ce qui permettait de polir l'or resté fixé sur la pièce. L'opération était répétée plusieurs fois.

L'artisan respirait ainsi régulièrement des vapeurs mercurielles provoquant des dégâts cérébraux graves, engendrant notamment un «tremblement mercuriel». La corrélation entre le mercure et la maladie fut repérée rapidement. Mais dérisoires les moyens de précaution proposés si bien que, malgré les risques, le travail se poursuivit, comme l'attestent les registres de l'hôpital de Genève.

Emouvant cette acceptation forcée du risque mortel. Par nécessité économique. Les doreurs ne sont pas des chercheurs d'or aventuriers prêts à prendre tous les risques, mais des artisans, souvent des femmes seules, des veuves avec enfants à charge qui, pour vivre, acceptent de s'exposer aux vapeurs mortifères. Et la société le tolère. La protestation des travailleurs, la mise sur pied d'une assurance accident fut une longue, très longue conquête, qui aujourd'hui encore n'autorise aucun relâchement. *ag*

Dossier victimes du travail.

Association pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier (AEHMO), CP 5278, 1002 Lausanne. Les Cahiers sont publiés par les Editions d'En bas.

Grandes et petites réunifications

Entre Moutier et Tavannes, le développement économique de la région et la libre circulation des personnes occupent davantage les esprits que la question jurassienne.

Malleray vit en concubinage avec la commune voisine de Bévillard. La route monte depuis Moutier. Au nord, il y a la chaîne du Moron, armée d'une tour de trente mètres de haut dressée par 700 apprentis, pour le bonheur des randonneurs du dimanche. Et au sud, la crête du Montoz. Les citoyens ont refusé la fusion. Ou plutôt, Bévillard a dit non contre Malleray qui a soutenu son maire, Jean-Michel Blanchard, partisan convaincu du rapprochement.

Député UDC au Grand Conseil bernois, Jean-Michel Blanchard vient de quitter, après un quart de siècle, le Conseil municipal de Malleray. Il se réjouit du statut particulier accordé au Jura bernois. Car il garantit une certaine liberté d'action à la région, il favorise le dialogue direct avec Delémont et il répond aux résolutions de l'Assemblée interjurassienne (AIJ) qui prévoyaient déjà une large autonomie pour le Jura bernois, ainsi que la création d'institutions communes avec le canton du Jura.

Agir ou lieu de réagir

La région, avec ses niches et ses ambitions spécifiques, prime sur l'utopie d'une nation enfin rassemblée. Le temps a passé, un seul Jura ressemble davantage à un slogan qu'à une solution partagée de part et d'autre de la frontière cantonale. La réunification est l'une des variantes discutée. Et non pas l'objectif ultime à atteindre.

En même temps, la réforme administrative avance à grands pas. Jean-Michel Blanchard écarte le rapprochement avec Bienne. Il milite plutôt pour le regroupement en un seul cercle des trois préfectures actuelles (Moutier, Courtelary, La Neuveville). Dans ce cas, le Jura bernois conserverait ses douze élus

malgré la réduction de 200 à 160 députés prévue au Grand conseil bernois. C'est une preuve supplémentaire de la considération manifestée à l'égard de la minorité jurassienne. Le Jura bernois ne souffre pas de discrimination. C'est tout l'Arc jurassien qui tire la langue, à l'image d'autres provinces périphériques. L'économie dicte ici ses priorités. Dénoncer le défaut de souveraineté semble démodé. Si certains projets s'enlisent, la Transjurane en premier lieu, il faut chercher les responsables dans son propre camp. Inutile de toujours accuser Berne.

La question jurassienne occulte les vrais défis. Le projet de nouvelle politique régionale de la Confédération risque d'assommer le Jura bernois. La suppression promise de l'arrêté Bonny, inventé pour combattre la crise horlogère des années septante, annonce des jours sombres. Il ne sert à rien de courtiser le canton du Jura, désormais tombé dans le giron bâlois. Berne reste le meilleur avocat face aux lobbies centralisateurs et à l'indifférence des agglomérations urbaines. Les divergences politiques, parfois entretenues à loisir, paralysent l'action. Tandis que l'engagement sur des objets concrets - tels les routes, la planification hospitalière, les communications - aboutit presque naturellement au consensus. Qui à son tour alimente des propositions efficaces. La réunion des hôpitaux des trois districts en une seule entité a été menée par les conseils d'administration des établissements et ensuite soumise au verdict favorable de Berne.

Une seule commune

Jean-Michel Blanchard imagine une seule commune de Tavannes jusqu'à Court, aux portes de Moutier. Une petite région dynamique, jouissant d'une taille alléchante (environ dix mille habitants), riche d'entreprises compétitives - Affolter, par exemple qui s'agrandit à la sortie de Malleray - pourrait surmonter l'éparpillement, parfois émaillé de rivalités, et contourner l'inertie cantonale. Jura ou Berne, peu importe.

Alors en route pour Tavannes. Reconvilier retrouve l'anonymat. Swissmetal, et ses

halles immaculées, annonce un résultat positif de douze millions, treize de plus qu'une année auparavant. Miracle du *business plan* et du travail acharné des ouvriers. C'était avant la grève.

La peur de la défaite

Tavannes butte contre le Col de Pierre Peruis. Les détaillants ferment boutique. Une Coop surdimensionnée en banlieue fait le ménage. Deux cents emplois pour trois mille habitants poussent les gens à déménager vers les lacs, le Seeland. Les frontaliers déboulent depuis les Franches-Montagnes et cassent le marché. Max Sigenthaler, secrétaire syndical de la FTMH, regrette l'absence de salaires minimaux dans l'industrie des machines et de l'horlogerie. Surtout à l'heure de la libre circulation.

A l'exception du Centre interrégional de perfectionnement (27 millions d'investissement) et du SIAMS (Salon des industries, de l'automation, des microtechniques et de la sous-traitance), Berne délaisse la région. La tentation de la réunification couve encore. Mais le syndicat a toujours affirmé sa neutralité à l'égard de la question jurassienne. Le salut des travailleurs compte davantage que le combat séparatiste. La FTMH (5 800 adhérents) couvre ainsi l'ensemble du Jura historique par-dessus les barrières cantonales. Car les Jurassiens, du nord et du sud, se reconnaissent dans leur attachement au terreau industriel, vécu comme une marque de fabrique. Or, l'identité ouvrière s'effiloche. Le nombre de syndiqués stagne et les jeunes émigrent. Il faut le courage à contre-courant de quelques entrepreneurs pour résister coûte que coûte au bord de la Birse. Même si le prix des terrains et des locaux, avec des salaires modestes, minimisent les handicaps de la périphérie. C'est pourquoi le syndicat veille, ragillard par l'éclosion d'Unia (huit mille membres). Et il stimule l'essor de PME, voire le sauvetage d'entreprises chancelantes, afin d'enrayer la spirale de la défaite. *md*

www.siams.ch - www.cip-tramelan.ch
www.malleray.ch - www.tavannes.ch

DP fait une pause de deux semaines. Le prochain numéro paraîtra le 7 janvier 2005.

Toute l'équipe vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

L'article 165 remis en cause

Obliger les citoyens de choisir entre une économie et une hausse d'impôt, c'est méconnaître le rôle d'arbitre du peuple à l'égard des choix du parlement.

Le Tribunal fédéral a tranché. L'article 165 de la nouvelle constitution vaudoise exige que des mesures d'assainissement soient prises dès que les comptes se révèlent déficitaires avant amortissements. Mais pour l'appliquer, il faut, dit le TF, qu'une loi en précise la portée. Car il contraint le citoyen à faire un choix forcé: telle économie ou une hausse de coefficient d'impôt, telle hausse d'impôt ciblée ou une hausse du coefficient. Le citoyen n'a pas la possibilité de dire: «ni l'un ni l'autre». Cette restriction de sa liberté doit être consentie en toute connaissance de cause. D'où l'exigence formulée par le TF d'une loi. Elle devra être explicite. Elle pourra être attaquée par référendum. Si elle restreint la liberté de choisir, ce sera donc après un clair processus de ratification démocratique.

Or la formulation de cette loi va poser des problèmes politiques et constitutionnels. Et il n'est pas certain qu'elle franchisse tous les obstacles de la course.

Historiquement

Les socialistes sont par principe opposés aux formes diverses de frein aux dépenses, qui en général exigent la compression des charges sans prévoir l'augmentation possible des recettes. La politique budgétaire est faite de choix, politiques par excellence. Ils devraient être assumés comme tels. Pas de pilotage automatique. En ce qui concerne l'article 165, les constituants socialistes ne l'ont accepté qu'après une longue épreuve de force, dans la mesure où il ménage la possibilité d'obtenir des recettes nouvelles. Si elles ne sont pas préservées, les conditions de l'accord final ne sont plus respectées.

L'arbitraire des cibles

On objectera que l'article 165 autorise précisément le choix de recettes nouvelles en opposant une modification législative entraînant des économies à une augmentation du coefficient d'impôt d'un montant équivalent.

Mais ce système est arbitraire. Ne sont présentées au peuple que les mesures d'économie qui exigent des modifications législa-

tives. D'autres mesures, qui peuvent être plus importantes, qui découlent des compétences du Conseil d'Etat et du Grand Conseil élaborant le budget, ne lui sont pas soumises. Les choix du peuple sont donc partiels.

Les cibles, tel montant demandé aux EMS, aux Eglises, etc... échappent aussi à l'appréciation du souverain. D'une part, il ne mesure pas les conséquences concrètes de l'économie demandée, d'autre part, il ignore pourquoi telle cible a été sélectionnée. Or ce choix pourrait être manipulateur. Imaginons, exemple par l'absurde, la question: «préférez-vous une modification de la loi sur les Hospices cantonaux et la suppression du service des urgences du CHUV ou une hausse de x pour-cent du coefficient?»

Séparation des pouvoirs

Si l'on élargit le débat au-delà de l'actualité vaudoise, est posée la question des compétences du peuple en démocratie directe. Peut-il faire lui-même des choix? Ou exerce-t-il uniquement une fonction de contrôle: il ratifie ou désapprouve, il répond oui ou non.

Ce débat, nous l'avions ouvert, sans beaucoup d'échos, lorsque le Parlement a laissé au

peuple, entre deux variantes, le choix du taux de TVA. Il s'est prolongé encore à propos du référendum constructif.

Notre thèse est qu'il faut laisser au peuple son rôle d'arbitre, il valide ou annule. Il n'est pas là pour choisir à la place du Parlement, il doit pouvoir dire en revanche sans restriction si les choix assurés par le Parlement lui conviennent oui ou non.

Le système de l'article 165 de la Constitution vaudoise contrevient doublement à cette conception de la démocratie directe. On fait trancher par le peuple ce qui devrait être le choix et le risque politique assumé du Parlement. Mais d'autre part, il restreint sa liberté en l'empêchant de dire non à la globalité de l'alternative.

L'article 165 fait penser à une question de charriage étudiantin. «Vous êtes sur une barque avec votre fiancée et votre mère. La barque coule. Qui sauvez-vous en premier?»

Le TF a demandé une loi d'application. Pour des raisons politiques et constitutionnelles, il faut se demander si la clarification exigée est du domaine de la loi ou si c'est l'article constitutionnel lui-même qui doit être revu. *ag*

Electricité

Un monopole de droit cantonal

Paradoxe. Au moment où le marché de l'électricité est libéralisé dans l'Union européenne, quand en Suisse un projet de libéralisation par étapes est en discussion (vive), le canton de Vaud décide de monopoliser la distribution et la fourniture de l'électricité, «dans le but d'assurer un service public de qualité». Paradoxe encore. La compétence en ce domaine appartient à la Confédération, mais comme aucune loi fédérale n'est en vigueur, après le rejet en septembre 2002 par le peuple de celle qui avait été adoptée par les Chambres, la nouvelle mouture étant encore en préparation, le canton s'es-time en droit de légiférer puisque la Confédération n'utilise pas sa compétence!

Le but premier de cet exercice est d'empêcher que s'instaure une concurrence sauvage entre gros fournisseurs, à l'exemple de ce qui s'est passé dans le canton de Fribourg entre Watt, Migros et les Entreprises électriques fribourgeoises. D'après la jurisprudence du Tribunal fédéral, le refus de la concurrence ne peut être fondé que sur une base légale claire. La loi vaudoise prévoit donc de maintenir le découpage actuel du territoire. Les aires de desserte sont préservées telles quelles, jouissant du monopole.

suite en page 7

La tentation de la censure

A l'instar de la culture, la science connaît également des tentatives d'intrusion du politique via des coupes budgétaires.

Une Suisse au-dessus de tout soupçon paraît en avril 1976. En décembre de la même année, après une «chasse au Ziegler» orchestrée par les médias, le conseiller national Edgar Oehler, PDC saint-gallois, patron des cigarettiers suisses, interpelle le Conseil national et obtient, lors du vote sur le budget du fonds national de la recherche suisse (FNRS), une coupe de 30 000 francs, l'équivalent d'une bourse déjà obtenue par le professeur Jean Ziegler. Le FNRS partage avec Pro Helvetia le même statut de fondation publique entièrement financée par la Confédération; mais contrairement aux péripéties d'actualité, Oehler réussit à obtenir l'amputation effective du budget du FNRS.

N'y-a-t-il pas plus mal loti que nous? Lors du débat sur le budget 2005 des National Institutes of Health (NIH) à la Chambre des représentants des États-Unis - un

montant global de près de trente milliards de dollars - Randy Neugebauer (Texas) obtint, au vote nominal, que l'on retranche du budget d'une des institutions composant le NIH, le National Institute of Mental Health, deux subsides de recherche déjà en cours. L'un, de Laura King, professeur de psychologie à l'université du Missouri, concernait une enquête sur la notion de bonheur chez les adolescents. L'autre, de Samuel Gosling, professeur de psychologie à l'université d'Austin, se proposait d'étudier la relation entre la décoration des chambres d'étudiants et leur personnalité. Les décisions politiques fédérales américaines étant complexes, cet amendement disparut ensuite, sans vote, lors des «conférences de conciliation» entre les deux Chambres et ne se retrouve pas dans le paquet final. Mais le message fut compris par le National Institute of Mental Health qui a, de sa propre initiative, établi de

nouvelles priorités et veut se concentrer, au détriment de la recherche en psychologie, sur les affections mentales graves.

Qui paie commande

Le NIH n'est pas une fondation indépendante, mais une agence du département américain de la santé, et le parlement vote un budget détaillé. Cela horripilerait le monde scientifique suisse, mais cela ne choque guère les scientifiques américains: qui paie commande. De fait, les tentatives de censures du parlement américain sont très rares. Outre les deux exemples cités ci-dessus, il existe une seule tentative en 2004 d'éliminer du budget du NIH toute recherche ayant trait au comportement sexuel humain (notamment la prostitution liée à la dépendance aux drogues). Cette proposition déposée par le représentant Patrick Toomey (républicain de Pennsylvanie) au nom d'une ONG, «Tra-

ditional Family Values», fut rejetée par deux voix seulement.

La liberté de la recherche est certainement tout aussi menacée par les multiples conflits d'intérêts, par les impératifs de sécurité, par l'asphyxie budgétaire que par les interventions de parlementaires fâchés. Par ailleurs, la recherche a déjà intériorisé le fait que le politique puisse se mêler de son contenu: la récente votation sur les cellules souches en est une illustration.

Ce type d'immixtion du politique, plus qu'une crise des institutions, est l'inquiétant signal de la dégradation de la confiance dans la recherche. Même si la balle est aussi dans le monde scientifique pour rendre, selon le mot de Helga Novotny, la science plus robuste en s'assurant la compréhension - et le soutien - des laïcs. *ge*

The Scientist, 3 novembre 2003, 15 et 30 septembre 2004.

Le but second est de renforcer les capacités compétitives des sociétés vaudoises et celle d'EOS qui est le chef de file de la Suisse occidentale. Là le plan d'action est moins clair. Certes on veillera à ce que les participations financières, notamment celles des communes, ne soient pas dispersées. On favorisera les coordinations. Mais tout cela est un peu court.

Le service public

Selon la jurisprudence du Tribunal Fédérale, le monopole doit viser un intérêt public qui ne soit pas fiscal. Or il se trouve

que les prix vaudois sont parmi les plus élevés de Suisse. Une condition essentielle est pas ou mal remplie.

Cette marge peut être jugée acceptable dans la mesure où elle rend possible une politique de désendettement rapide permettant ultérieurement de mieux affronter la concurrence. Ce fut le cas pour EOS. Mais cette politique n'est pas clairement affichée. Le Conseil d'Etat se contente d'exiger une meilleure transparence des prix. Et il interviendra lorsque les prix dépasseront de 25 % la moyenne cantonale. Pourquoi

ne pas prendre pour référence la moyenne suisse ?

Les sociétés d'électricité sont des niches à notables. La Romande Energie compte 15 administrateurs dont 8 représentants de l'Etat de Vaud. Les Forces motrices de l'Avançon 15 administrateurs, les Usines d'Orbes 9 administrateurs, etc. Est-il possible de faire une politique efficace avec une quinzaine de conseils d'administration. Bientôt le canton comptera plus de sociétés d'électricité que de districts !

Le monopole proposé est plus précautionneux que dynamique. *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley (jd)
Alex Dépraz (ad)
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Aude Weber

Responsable administrative:
Anne Caldeleri

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
cp 5863
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:
redaction@domainepublic.ch
administration@domainepublic.ch

www.domainepublic.ch

La démocratie de l'insignifiant

Que faire d'autre à Paris en ce moment sinon se rendre à Poussepin et voir l'exposition qui fait scandale: swiss swiss democracy en anglais dans le texte. Faisons œuvre de médecin légiste, examinons l'objet du délit et décrivons le, couche par couche.

Thomas Hirschhorn recouvre les murs, tous les murs du Centre culturel suisse à Paris, de cartons peints dans des couleurs un peu «sales»: rose délavé et brun. C'est au point que les toilettes sont invisibles. Le préposé derrière le comptoir vous indique des cartons semblables aux autres qu'il faut pousser pour arriver aux WC, sans la moindre indication, rien. Les meubles, les chaises, tout est recouvert de gros papier collant. L'ensemble est assez saisissant, plutôt réussi et oblige à se concentrer sur le contenu (mais cette forme est elle-même un contenu, bien sûr).

Les graffitis

Les cartons sont couverts d'inscriptions au feutre. Des citations sur la démocratie, parfois ambiguës: Hirschhorn est-il vraiment démocrate ou s'accommoderait-il d'une dictature? j'imagine que non, mais la question peut se poser. L'esthétique est celle des tableaux de Basquiat en plus rude. L'impact mental est très fort. En définitive, c'est la première fois que j'ai été confronté à une vraie interrogation sur la démocratie car d'habitude elle va de soi. On n'y pense jamais.

Les collages

Sur les graffitis sont collés d'innombrables articles de presse découpés dans nos journaux, du *Tages-Anzeiger*, la *NZZ* en passant par *L'Hebdo* et *Le Temps*, mais aussi *24 heures* ou *Le Matin*. Une très grande partie de ces collages est consacrée à Christoph Blocher ou aux résultats des votations sur la naturalisation facilitée. D'autres

son de grands schémas explicatifs sur la démocratie directe ou les institutions suisses. On y trouve aussi les résultats de toutes les votations fédérales sans compter des citations au comique involontaire, de Jacques Derrida semble-t-il. Dans une longue liste de titres de livres écrite au feutre sur un mur par Thomas Hirschhorn lui-même, mais oui, c'est lui: Jean-Daniel Delley, *L'initiative populaire en Suisse*. Sinon aucune citation tirée de *DP*, ce qui est tout de même vexant.

Selon le témoignage d'amis français ne connaissant pas la Suisse, ce déluge d'informations est totalement incompréhensible. On m'a même demandé: «C'est qui le type à lunettes qu'on voit souvent?» au sujet de notre Christoph national. Pour moi, Helvète concerné, j'ai trouvé qu'un sens émergeait peu à peu de ce fatras: peut-être celui de la submersion de la démocratie par l'information. La plupart des visiteurs - il y a du monde - étaient Suisses. Il était assez savoureux d'entendre des couples binationaux dont la moitié suisse essayait de faire comprendre

à l'autre, sans y parvenir vraiment, comment fonctionnait notre petit pays compliqué.

Les trains

À plusieurs endroits, des petits trains électriques tournent en rond sur des tables et passent sous des tunnels (tout le décor en kraft brun, bien sûr). Sur les murs, sur les rares espaces libres qui subsistent, sont collés des plans et des coupes des tunnels du Gothard. Des téléviseurs projettent des vidéos de voies de chemin de fer et de paysages suisses filmés depuis une locomotive.

Les actions

Il y a donc le fameux *Guillaume Tell* avec l'épisode de la métaphore urinaire qui a fait jaser, mais je ne l'ai pas vu, la salle était pleine. Il y a aussi la conférence quotidienne - je l'ai vue sur une télévision - avec des propos très pataphysiques et des phrases composées de mots tirés au hasard. Enfin, il y a le journal quotidien.

Ah le journal! La dernière page est une photo des tortures dans la prison irakienne d'Abou Ghraib

agrémentée des écussons des trois cantons primitifs et de la Suisse avec les dates 1291-2004. Or, l'excessif rejoint l'insignifiant, et l'acte en devient affligeant et infantile.

En conclusion, cette exposition aurait fait un excellent pavillon pour Expo 02. Elle nous prend à rebrousse-poil, nous déstabilise et c'est un bon remède contre les idées toutes faites. Par contre, il est totalement absurde de la part de Hirschhorn de l'avoir réalisée à Paris. Elle est incompréhensible pour un Français. Cette exposition aurait dû être montée en Suisse. Or, Thomas Hirschhorn ne veut pas exposer dans notre pays, il se coupe donc du public naturel de cette œuvre qui pourrait figurer dans une Kunsthalle, voire au Käfigturm de Berne. Cet artiste important et intéressant fait preuve d'une remarquable cécité politique. Dans son journal, il y a une «lettre à Thierry» où il écrit: «Tout ça paraît peut-être un peu confus, j'en suis conscient». En effet, Thomas, en effet... jg

Rappel au règlement

La relation de l'artiste et du commanditaire n'est pas simple. Michel Ange et Jules II se disputaient violemment. Le XIX^e siècle finissant invente l'artiste maudit, le génie incompris, un mythe encore très présent aujourd'hui. Puis vint la figure de l'avant-garde, le peintre apprécié par une élite éclairée. Enfin les dernières décennies du XX^e siècle réinventent en Europe le mécénat d'Etat appliquée aux artistes novateurs, qui posent souvent au rebelle, parfois par jeu, parfois par conviction. Même si la comparaison est excessive, Pro Helvetia n'est pas plus neutre que le pape della Rovere et les artistes pas plus libres que Michel-Ange. La relation est subtile, complexe, ambiguë. L'Etat démocratique s'honore en finançant un organisme destiné au soutien et à la diffusion de la création artistique. Un empiètement des élus, quel qu'il soit, ne peut que perturber cette mécanique délicate de la relation avec l'artiste. Les divergences entre les chambres montrent la totale incompréhension d'une partie du monde politique à l'égard de la création artistique. La vigilance est nécessaire. Un Etat sponsor obsédé par l'image du pays ne doit pas s'imposer à un Etat mécène soucieux des libertés de l'imaginaire.

DP